

Remittance Advice



UNDP Office in Haiti
Blvd Toussaint Louverture & Clercine 18
MINUSTAH, Log Base (Zone 5)
Port au Prince HTI

Baradères

Actions Concertées Pour Le Développement intégré Des

3, grand rue, Baradères
Baradères, NIPPES HTI HT7520

From Bank ID: CITIHTP1

From Bank Account Number: XXXX3019

To Bank ID: 004

To Bank Account Number: XXXXX3465

SetID	Vendor Id	Invoice ID	Invoice Date	Voucher ID	Payment Id Reference	Currency	Payment Date	Amount
HTI10	0000009402	2eme tranche accord mcg_eba	12/05/2018	00115822	2521009373	HTG	12/12/2018	2,882,776.05

Total Amount Paid: 2,882,776.05 HTG

PAID
UNDP HAITI

Demande de Paiement Direct

Bureau - Projets DIM – Projets NIM Lignes PNUD Lettre d'accord



Du :	PROJET ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES	Au:	Bureau du PNUD
Chef de Projet :	Gerald Neuvieme	Directeur adjoint P/O	Fernando Hiraldo
Signature et date	<i>Pr. Neuvieme 05/12/18</i>	Signature et date	
		Chef d'unité	Adeline Carrier
		Signature et date	<i>[Signature]</i>

5.12.18

Objet: **Demande de Paiement Direct**

Conformément aux activités du Plan de Travail Annuel, nous demandons que le PNUD effectue le paiement suivant :

Numéro du projet :	00090545			
Titre du projet :	PROJET ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES			
Montant total :	2,882,776.05	Monnaie:	<input checked="" type="checkbox"/> Gourdes	<input type="checkbox"/> USDollars
Motif du paiement :	Second decassement dans le cadre de l'accord de partenariat « Renforcement de l'agroforesterie et de l'agroecologie a base de cacaoyer dans la commune de Baraderes »			
Nom du fournisseur(vendor) :	ACDIB			
No du fournisseur (vendor) :	000009402	No du contrat :		
No de la facture :		No du bon de commande (PO)		
No du voucher	00115822	No du reçu (receipt)		
Mode de paiement	<input type="checkbox"/> Chèque	<input checked="" type="checkbox"/> Transfert bancaire local	<input type="checkbox"/> Transfert bancaire Intl (EFT)	

Distribution des coûts

GL Unit	Oper. Unit	Dept	Fund	Impl. Agent	Donor	BU	Project	Activity	Account	Amount
UNDP1	HTI	50805	62160	001981	10003	HTI10	00090545	Activity 1	72605	2,882,776.05

Certification des responsables de la préparation et de l'approbation de la requête

- Ce paiement n'a pas déjà été effectué;
- Ce paiement est conforme au Plan annuel de travail;
- Ce paiement est couvert par des fonds disponibles au budget du projet;
- Ce paiement concerne des biens et services fournis à la satisfaction de « requesting agency »;
- Les documents justificatifs nécessaires sont annexés à ce formulaire et disponibles pour l'audit.

Aucune rature ne sera acceptée



ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL ENTRE LE PNUD ET L'ACDIB POUR L'OCTROI DE SUBVENTION

Haiti

A. ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL

Accord de subvention en micro-capital (ci-après, « l'Accord ») conclu entre le PNUD et l'INSTITUTION BENEFICIAIRE Actions Concertées pour le Développement Intégré des Baradères (ACDIB).

CONSIDERANT que le Programme des Nations unies pour le développement (« le PNUD ») est le Partenaire de réalisation et est chargé de la gestion du projet défini dans le descriptif de projet PID90545, Adaptation basée Sur les Ecosystèmes (ci-après, « le Projet »), réalisé à la demande du gouvernement d'Haiti ;

CONSIDERANT que le PNUD souhaite fournir un financement à l'ACDIB dans le contexte d'un Projet et selon les conditions ci-après définies, et

CONSIDERANT que l'ACDIB est prête et disposée à accepter un tel financement du PNUD par l'intermédiaire de l'administration du PNUD pour les activités susmentionnées et selon lesdites conditions,

EN CONSEQUENCE, les parties aux présentes ont convenu de ce qui suit :

I. Responsabilités de l'INSTITUTION BENEFICIAIRE

1.1 L'ACDIB s'engage à : 1) entreprendre les activités décrites dans son Plan de travail, son Budget (ci-joints), et ses mises à jour relatives au versement ultérieur des fonds par tranches ; 2) fournir des rapports trimestriels au Comité directeur ; et 3) fournir des Comptes de Résultat et Bilan annuels audités. Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance par un prestataire technique à l'INSTITUTION BENEFICIAIRE, il appartiendra à ce dernier de vérifier l'exactitude de ces rapports/comptes. Les fonds mis à disposition en vertu du présent Accord devront être utilisés à des fins liées à l'obtention des résultats définis dans ses objectifs de performance annuels [Section C].

1.2 L'ACDIB s'engage à atteindre les objectifs de performance indiqués dans la Section C. Si l'ACDIB s'abstient de s'acquitter de ses responsabilités telles qu'elles sont définies à l'article 1.1 ou [optionnel] d'atteindre au moins 70 % de l'un des objectifs de performance fixés au titre d'une quelconque année, le Comité directeur sera fondé à suspendre le versement de toute autre micro-subvention. Une telle suspension demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'ACDIB atteigne ledit objectif. Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance technique par un prestataire, celui-ci pourra, si le souhaite, continuer à fournir une telle assistance à l'ACDIB au cours de la période de suspension.

1.3 L'ACDIB s'engage à informer le Comité directeur de tout problème auquel elle pourra être confrontée dans le cadre de la réalisation des objectifs convenus.

II. Durée

2.1 Le présent Accord entrera en vigueur le 1^{er} Juillet 2018 et expirera le 15 décembre 2019, couvrant ainsi la durée prévue du projet. Il sera possible de le reconduire, le cas échéant, par échange de lettres, faisant mention de la nouvelle date d'expiration.

III. Paielements

3.1 Le PNUD devra verser des fonds à l'ACDIB dans la limite de HTG 9,609,253.50 (Neuf Million Six Cent Neuf Mille Deux Cent Cinquante-trois et 50/100), selon le calendrier du budget de projet indiqué ci-dessous.

5.2 L'ACDIB devra réaliser toutes les activités décrites dans son Plan de travail de manière assidue et efficace. Sauf clauses expresses du présent Accord, il est entendu que l'ACDIB détiendra le contrôle exclusif de l'administration et de la mise en œuvre des activités mentionnées au paragraphe 1.1 ci-dessus et que le Partenaire de réalisation et le PNUD ne devront pas s'immiscer dans l'exercice de ce contrôle. Néanmoins, la qualité des travaux et les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs desdites activités seront soumis à l'examen du Comité directeur. Si à quelque moment que ce soit, le Comité directeur n'est pas satisfait de la qualité du travail ou des progrès réalisés dans la réalisation de ces objectifs, le Comité directeur pourra (i) suspendre le versement des fonds tant qu'il estimera que la situation n'aura pas été corrigée; ou (ii) déclarer le présent Accord résilié par notification écrite à l'ACDIB, comme il est dit au paragraphe 5.7 ci-dessous; et/ou chercher toute autre solution s'avérant nécessaire. L'appréciation du Comité directeur concernant la qualité des travaux effectués et les progrès accomplis dans la réalisation desdits objectifs sera incontestable et aura force obligatoire vis-à-vis de l'ACDIB s'agissant des paiements futurs.

5.3 Le Partenaire de réalisation et le PNUD n'assument aucune responsabilité relative à la vie, la santé, la sécurité, ou le transport des personnes, ou toute autre forme d'assurance apparaissant comme nécessaire ou souhaitable aux fins du présent Accord pour toute personne entreprenant des activités dans le cadre des présentes. Ces responsabilités incombent à l'ACDIB.

5.4 Les droits et les obligations de l'ACDIB sont limités par les modalités et conditions du présent Accord. En conséquence, l'ACDIB et le personnel dispensant des services en son nom ne pourront pas prétendre à d'autres avantages, paiements, indemnités ou privilèges que ceux qui sont expressément prévus par le présent Accord.

5.5 L'ACDIB sera seule responsable des réclamations de tiers découlant de ses actes ou omissions dans le cadre de l'exécution du présent Accord, et en aucun cas le Partenaire de réalisation et le PNUD ne pourront être tenus responsables de telles réclamations.

5.6 Les éléments d'actif (Matériel) financés par les fonds versés par le PNUD à l'ACDIB demeureront, jusqu'à la fin du projet, la propriété du PNUD qui déterminera alors leur utilisation la plus appropriée. Lorsque l'ACDIB aura assumé ses responsabilités en vertu du présent Accord, et lorsqu'il sera déterminé qu'une mise à disposition de ces actifs contribuera à la viabilité de ses activités, le PNUD remettra normalement ces actifs à l'ACDIB. Ces éléments d'actif devront être utilisés aux fins spécifiées dans le Plan de travail pendant toute la durée du présent Accord.

5.7 L'une ou l'autre des parties pourra résilier le présent Accord avant son expiration par notification écrite à l'autre partie en respectant un préavis écrit de trente (30) jours. Dans ce cas, l'ACDIB devra rapidement restituer au PNUD tous les fonds inutilisés conformément aux dispositions du paragraphe 5.6 ci-dessus.

5.8 L'ACDIB reconnaît que le Partenaire de réalisation, le PNUD et leurs représentants n'ont fait aucune promesse, réelle ou implicite, de financement, en dehors des montants spécifiés dans le présent Accord de financement par tranches. Bien que les documents afférant au projet puissent donner une indication sur le montant total des ressources susceptibles d'être mises à la disposition de l'ACDIB, les décaissements effectifs seront fonction de l'atteinte des objectifs de performance par l'ACDIB. Si une partie des fonds est restituée au Partenaire de réalisation et au PNUD, ou si le présent Accord est résilié, l'ACDIB reconnaît que le Partenaire de réalisation et le PNUD n'auront plus aucune obligation vis-à-vis d'elle du fait d'une telle restitution ou résiliation.

5.9 Aucune modification apportée au présent Accord, renonciation à l'une de ses dispositions ou disposition contractuelle additionnelle ne pourra être valide qu'exécutoire à moins d'avoir été préalablement approuvée par écrit par les parties au présent Accord, ou par leurs représentants dûment habilités à cette fin, sous forme d'un avenant au présent Accord, dûment signé par les parties contractantes.

B. BUDGET

**À PRÉPARER PAR L'ACDIB, LE PRÉSENT BUDGET SERA SOUMIS À L'APPROBATION DU COMITÉ DIRECTEUR
BUDGET DU PROJET DE L'ACDIB**

Numéro du Projet : 00981100

Date : 1^{er} Juillet 2018

Titre du Projet : Renforcement de l'agroforesterie et de l'agro-écologie à base de cacaoyer dans la commune des Baradères.

Nom de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE : Actions Concertées pour le Développement Intégré des Baradères

Montant total des fonds prévus par l'Accord : HTG 9,609,253.50

Date de l'Accord : 1er Juillet 2018

BUDGET DU PROJET (en devise locale)

PÉRIODE ALLANT DU 1^{er} Juillet 2018 AU 15 Décembre 2019

		2018		2019		Total
		Tranche 1: 30%	Tranche 2: 30%	Tranche 3: 20%	Tranche 4: 20%	
1	Ressources humaines	698,400.00	698,400.00	465,600.00	465,600.00	2,328,000.00
1.2	Renforcement pour pérennisation de l'assistance Technique en Investissement (ACDIB)	82,800.00	82,800.00	55,200.00	55,200.00	276,000.00
1.3	Renforcement pour pérennisation de l'assistance Technique en fonctionnement (ACDIB)	86,400.00	86,400.00	57,600.00	57,600.00	288,000.00
2,0	Achat de plantules et production	1,830,856.05	1,830,856.05	1,220,570.70	1,220,570.70	6,102,853.50
3	Formation	184,320.00	184,320.00	122,880.00	122,880.00	614,400.00
	Total en HTG	2,882,776.05	2,882,776.05	1,921,850.70	1,921,850.70	9,609,253.50

* Veuillez noter que toutes les lignes budgétaires concernent uniquement les coûts liés aux activités du projet.

** Ces rubriques budgétaires et le nombre de tranches ne constituent que des suggestions. Le Bénéficiaire peut en choisir d'autres qui reflètent mieux ses postes de dépenses et ses besoins.



ACDIB Actions concertées pour le
développement intégré des Baradères

ACTIONS CONCERTÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES BARADÈRES

19, Route des rails, plaine des Baradères, HT7520, zone Terrain, NIPPES
Phones : (509) 3612-0493/3726-7871 / E-mail : acdibbaraderes@yahoo.fr

Baradères le 22 Octobre 2018

Mme Yvonne HELLE
Directrice de Pays
PNUD-HAITI
En ses Bureaux

Objet : Soumission du rapport intermédiaire numéro 1 et demande de décaissement de la
seconde tranche du budget du projet.

Réf : PID 81100

Mme la Directrice,

Le comité Directeur de l'organisation « Actions Concertées pour le Développement Intégré des Baradères, (ACDIB) » vous présente ses compliments et profite de l'occasion pour vous présenter sous couvert de la présente, le rapport intermédiaire numéro 1, et en même temps sollicite le décaissement de la somme 2,882.776.05 (Deux Million Huit Cent Quatre-Vingt-Deux Mille Sept Cent Soixante-Seize & Cinq Centime de Gourdes) représentant 30% du budget du projet micro-capital intitulé : « Renforcement de l'agroforesterie et de l'agroécologie à base de cacaoyer dans la commune des Baradères » ce, pour faciliter la poursuite des activités en cours.

Dans l'espoir qu'une suite favorable sera donnée à sa requête, le Comité Directeur vous prie, Madame la Directrice, d'accepter ses salutations distinguées.



J. Robert Juslain

Jn Robert JUSLAIN
Signataire de l'accord

Ministère De



l'Environnement



GEF

HAITI



Titre du projet : « *Renforcement de l'agroforesterie et de l'agro écologie à base de cacaoyer dans la commune des Baradères* »

RAPPORT D'AVANCEMENT No : 01

Photos

Numéro du Projet	PID 81100
Titre du Projet	« Renforcement de l'agroforesterie et de l'ag de cacaoyer dans la commune des Baradères »
Nom de l'Organisation Bénéficiaire de la Subvention	Actions Concertées pour le Développement Baradères (ACDIB).
Personne-contact au sein de l'Organisation Bénéficiaire	M. Robert JUSLAIN
Coût total du Projet (en Gourdes)	HTG 9, 609, 253.49 (Neuf Million Six Cent Cent Cinquante –trois et 49/100)
Montant de la subvention du PMF (en USD)	
Durée du projet (en mois)	1 ^{er} Juillet 2018 au 15 Décembre 2019
Date de commencement du Projet	1 ^{er} Juillet 2018
Rapport n°	1

Les rapports d'avancement doivent présenter 2 parties :

Rapport Narratif – Le partenaire rapporte les propres réalités dans la mise en œuvre des activités, les problèmes/difficultés rencontrés et sur la nécessité de changer la durée ou les activités du projet.

Rapport Financier – Spécifier comment les fonds ont été dépensés. Ce rapport prend la forme de 2 tableaux : *Tableau 1. Dépenses détaillées* and *Tableau 2. Dépenses cumulées*. Il inclut aussi votre requête d'apporter des changements dans le budget.

PART I. Rapport Narratif Contexte

- Commune appauvrie par la perte des productions liées aux cultures de la « mazombelle », du café et du cacao ;
- Les paysans, en quête de survie tournent vers les arbres (fruitiers, forestiers, mangliers) en les abattant pour produire du charbon de bois accentue la pression sur les arbres particulièrement le manglier, les arbres fruitiers et forestiers pour produire du charbon de bois.
- Les versants sont dégradés rendant encore plus élevée la vulnérabilité de la commune face aux risques d'inondation et de cyclones.
- La diminution de la production des cultures vivrières liée à cause des effets néfastes (saison de plantation changeante) du changement climatique.
- Nécessité de renforcer des actions visant à améliorer les conditions de vie des agriculteurs tout en agissant positivement sur l'environnement. **Objectifs du projet :**

1- Mobilisation de l'équipe :

En absence des moyens de communications comme les stations de radio, Télévision et de journaux, la coordination de l' méthode de bouches à oreilles pour recruter le staff du projet. Certains d'entre eux ont une certaine expérience de travail dans le domaine de l'agroforesterie, par contre d'autres sont sur la base de compétition. Ainsi, sont embauchés un Coordo deux techniciens, deux Pépiniériste et un Comptable. Chaque membre du staff est lié à l'organisation par un contrat de renforcée par l'arrivée de deux stagiaires qui ont mené un diagnostic sur la situation des anciennes parcelles de cacaoyer.

2- Sélection des bénéficiaires :

Les bénéficiaires du projet sont sélectionnés dans la section communale de Fonds Tortue et dans les localités avoisinantes culture du cacao et où les paysans sont intéressés. Le projet « **Renforcement de l'agroforesterie et de l'agro écologie commune des Baradères** » constitue une suite et complète le projet « **Contribution à la résilience post-Matthew et sécurité alimentaire, nutritionnelle et de l'accès aux services d'eau des ménages haïtiens dans le Grand Sud, nommé « K AFD/ AVSF** » a permis de passer le message concernant le projet EBA à travers le réseau de bénéficiaires. Ainsi les in Les techniciens visitent leur terre pour voir si elle apte à produire du cacao. Ensuite arrivent les processus de géo et d'installation de la parcelle. A date 46 agriculteurs sont sélectionnés et leurs parcelles sont entrées dans le processus c

3- Formation des techniciens :

La formation des techniciens est un processus qui va se faire tout le long de l'exécution du projet. Dans le but de renforc techniciens et les mettre en condition pour mieux accompagner les agriculteurs bénéficiaires du projet EBA, des séances organisées à leur profit. Il s'agissait de sensibilisation sur la filière du cacao :

- ✚ Origine du cacao ;

- ✚ Zones de production ;

- ✚ Situations de l'offre et de la demande ; ✚

- Consommation mondiale ;

- ✚ Place de Haïti sur l'échiquier de la production et la vente du cacao, ect.

- L'écologie du cacao :

- ✚ Conditions nécessaires à la culture du cacao :

- 1) Climatiques (pluviométrie, humidité, ensoleillement, température) ;

- 2) Conditions édaphiques ;

- 3) Conditions du matériel génétique ;

- 4) Contrôle des pestes ;

- 5) Densité de population ;

- 6) Condition de l'ombre.

- Installation des parcelles.

Les points saillants vus durant la formation :

- 1- Le choix du système à adopter;

6) Téléchargement et Gestion des données sur des logiciels SIG (DNR Garmin, ARC Gis et Map Info).

4- Production, acquisition, distribution et plantation des arbres de couverture

En marge du lancement du projet, ACDIB a produit environ 5,000 arbres de couvertures (cèdres, citrus, casse, acajou). Ces et n'attendent que le démarrage des activités d'installation des parcelles pour pouvoir les distribuer aux bénéficiaires des 25 de réhabilitation ont été effectués dans la pépinière centrale en vue de nouvelles productions de plantules.

5- Acquisition et distribution des semences (pois congo, igname, manioc, canavalia, haricot) :

Des commandes sont passées pour l'acquisition des semences pour l'ensemble des bénéficiaires. Le projet EBA entend appui Résilience Sud financé par AVSF/AFD en les octroyant des semences du haricot et des boutures de manioc. Ainsi, 685 manioc à 139 bénéficiaires et aussi 10,000 boutures de manioc doux à 28 bénéficiaires. ACDIB a en dépôt 250 marmites du haricot. Ces semences seront distribuées aux premiers bénéficiaires du projet EBA qui finiront avec le processus de piquetage de la parcelle. La distribution des semences marchera de pair avec le processus d'installation des parcelles.

6- Collecte des informations pour la mise en place des bases de données

Suite à la réalisation de la formation sur l'utilisation de GPS et la collecte des données, une équipe est constituée et a procédé à la délimitation des parcelles paysannes. A date, 10,09 ha de terre sont délimités pour un effectif de 46 agriculteurs. Ces données de sarclage en vue des activités de piquetage et d'installation des jardins.

#	Nom	Prénom	CIN	Téléphone	zone	longitude	Latitude
1	Ociel	Willy	10-10-99-1983-0700014	4469-8577	Plaine	-73.66957	18.4725
2	Renol	Matial	10-10-99-1946-10-00024		Plaine	-73.67269	18.4647
3	Felix	Mihame			Plaine	-73.65657	18.47024
4	Bellefleur	Rivies	10-10-99-1977-04-00044	3620-6289	Plaine	-73.65916	18.46972
5	Bazil	Willy		4758-6119	Plaine	-73.65479	18.46744
6	St hilaire	Frederick		4613-5520	Plaine	-73.65417	18.46721
7	Ociel	Josaphat	10-10-99-1983-	3716-5246	Plaine	-73.65442	18.46826
8	Pierre	Elise			Plaine	-73.65851	18.46897
9	Louis	Guerlin			Plaine	-73.39506	18.28788
10	Sonord	Elize	10-10-99-1970-04-00013	4613-0080	Mathon	-73.63902	18.47854
11	Joseph	Kesnel	10-10-99-1973-08-00037	3662-0812	Plaine	-73.67438	18.46441
12	Joseph	Antony	10-10-99-1948-01-01-00017	4465-5127	Plaine	-73.67701	18.46415
13	Pierre Louis	Gerline	10-10-99-1975-09-00050	3163-6809	Plaine	-73.67654	18.46566
14	Savoir	Joselin			Plaine	-73.67509	18.46144
15	Geoges	Normil	10-10-99-1966-04-00010	3998-8199	Plaine	-73.67451	18.46105

45	Cariés	marckbelvie	10-10-99-1973-06-00018	3678-5398	ville neuve	-73.63887	18.48825
46	Alemexy	Nixon	10-10-99-1973-02-00011	3766-1405	Mathon	-73.62888	18.47417
Total							

ACTIVITÉS PRÉVUES	ACTIVITÉS RÉALISÉES	ECART	REMARQUES
Mobilisation de l'équipe	L'équipe est mise en place	0	
Sélection bénéficiaires et géo référencement des parcelles	46 sur 100 bénéficiaires prévus dans le projet sont déjà sélectionnés et leurs parcelles géolocalisées.	54	Il est à noter que cette ac
Formation des techniciens	Les techniciens sont formés sur les 4 des 12 thématiques sur lesquelles seront formés les agriculteurs. Les 4 thématiques vues sont celles liées au processus d'installation des jardins. Ils auront à leur tour former les agriculteurs.	8	Au lieu de former les tec 12 thématiques, on fait le concernent le processus : parcelles et au fur et à m avec la mise en place de autres avec les technicien
Formation des agriculteurs bénéficiaires.	Aucune séance de formation en groupe n'est encore réalisée.	48	Les 46 bénéficiaires pou travail de délimitation se l'enjeu du cacao et les ac mesure qu'on avance da délimitation, les agricult en fonction de leur habit. environ pour réaliser les
Production, acquisition, distribution et plantation des arbres de couverture	La pépinière centrale est réhabilitée et est prête à produire de nouvelles plantules	35659	ACDIB dispose de 5000 pépinières à Fonds Tortu rapidement distribuées à bénéficiaires.
Acquisition et distribution des semences (pois congo, igname, manioc, canavalia, haricot)	685 marmites du haricot été distribuées à 139 Bénéficiaires et aussi 10000 boutures de manioc doux à 28 bénéficiaires. Les commandes sont placées et les parcelles sont en phase de préparation pour recevoir les semences,		Ces semences ont été dis bénéficiaires des 37 ha a entend soutenir en semer manioc.

Plantules dans la pépinière de Fonds Tortue



Mise en sachet des semences du haricot

Distribution boutures manioc

Nom et prénom du responsable technique : Pélègè JUSLAIN

M. Robert JUSLAIN
Signataire de l'accord



C. Objectifs de performance de l'ACDIB
 NOM DE L'ACDIB: ACDIB

OBJECTIFS DE PERFORMANCE	Situation de départ	Semestre 1		Semestre 2		Semestre 3	
		Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle
25 ha de terre sont emblavés avec du cacaoyer	0	0	0	15 ha sont emblavés		10 ha sont emblavés	
35,659 plantules d'abris provisoires et permanents sont produites en pépinières et mises en terre sur les 25 nouveaux hectares	0	21,396 plantules sont mises en terre	5,000	16,396 plantules sont mises en terre			
25 hectares sont emblavés en cultures provisoires constituées de haricot, manioc, pois congo, igname et canavalia	0	15 ha sont emblavés	10	10 ha sont emblavés avec un ajout de 5 ha comme écart (10 +5) = 15 ha			
100 agriculteurs sont formés sur la technique d'installation des parcelles et la gestion du système agroforestier à base de cacaoyer	0			60 agriculteurs sont formés		40 agriculteurs sont formés	
Une base de données des parcelles et des bénéficiaires est créée	0	50% complétée	30%	50 % complétée avec ajout de 20% comme écart (50 +20) = 70%			

Renforcement de l'agroforesterie et de l'agro écologie à base de cacaoyer dans la commune des Baradères.										
Rapport financier intermédiaire 1										
Date du rapport: 10 Octobre 2018										
Période d'exécution du contrat :										
du 1er Juillet 2018 au 15 Décembre 2019										
Titre du projet	Budget prévu au contrat					Dépenses effectivement encourues				
	Unité	# d'unités (a)	Coût unitaire (b)	Coût Total y=(a)*(b)		# d'unité (c)	Coût unitaire (d)	Coût total h=(c)*(d)	Coûts rapport intermédiaire (i)	Solde (v)-(i)
Rubriques budgétaires										
1.1 Ressources humaines										
1.1.1 Chef de Projet	mois	15	38,400.00	576,000.00		3	38,400.00	115,200.00	115,200.00	460,800.00
1.1.2 Gestionnaire Comptable	mois	15	19,200.00	288,000.00		3	19,200.00	57,600.00	57,600.00	230,400.00
1.1.3 Technicien agricole	mois	30	19,200.00	576,000.00		6	19,200.00	115,200.00	115,200.00	460,800.00
1.1.4 Animateur	mois	15	25,600.00	384,000.00		3	25,600.00	76,800.00	76,800.00	307,200.00
1.1.5 Pépiniéristes	mois	30	12,800.00	384,000.00		6	12,800.00	76,800.00	76,800.00	307,200.00
1.1.6 Stagiaires (2) pdt 3 mois	h/m	6	20,000.00	120,000.00		4	20,000.00	80,000.00	80,000.00	40,000.00
Sous-total Ressources humaines										
				2,328,000.00					521,600.00	1,806,400.00
1.2 Renforcement pour pérensation de l'assistance Technique en fonctionnement (ACDIB)										
1.2.1 Appui Renforcement ACDIB	ff	1	180,000.00	180,000.00				0.00		180,000.00
1.2.2 generatrice	Unité	1	64,000.00	64,000.00				0.00		64,000.00
1.2.3 GPS	unité	2	16,000.00	32,000.00		2	16,000.00	32,000.00	19,880.00	12,120.00
sous-total investissement										
				276,000.00					19,880.00	256,120.00
1.3 Renforcement pour perenisation de l'assistance Technique en fonctionnement (ACDIB)										
1.3.1 Communication	Mois	15	3,200.00	48,000.00		3	3,200.00	9,600.00	9,600.00	38,400.00
1.3.2 Fournitures de bureau	Mois	15	1,920.00	28,800.00				0.00		28,800.00
1.3.3 Carburant, entretien, réparations, assurance	mois	15	7,680.00	115,200.00				0.00		115,200.00
1.3.4 Déplacements locaux ACDIB (frais)	mois	15	6,400.00	96,000.00				0.00		96,000.00
sous-total technique										
				288,000.00					9,600.00	278,400.00
2. Activités										
2.0 Achat de plantules et production										
2.1 Appui directs aux producteurs (préparation sol, installation parcelle, trouaison banane, semis cacao, achat/production compost)	ha	25	28,736.00	718,400.00				0.00		718,400.00
2.2 acquisition de plantules de cacao	plants	27907	96.00	2,679,069.77		13,954	96.00	1,339,536.00	1,339,536.00	1,339,533.77
2.3 Production plantules - permanents, provisoires	unt	35659	32.00	1,141,085.27		4,688	32.00	150,000.00	150,000.00	991,085.27
2.4 Achat pois congo	marmite	155	320.00	49,612.40		47	320.00	14,883.20	14,883.72	34,728.68